

GARANTIES ACQUISES PAR L’AFFILIATION A LA FSGT

Responsabilité civile (souscrite par la MDS auprès des AGF) - Défense Pénale/ Recours (souscrite par la MDS auprès des AGF).

Assurance Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves cyclistes, cyclotouristes et pédestres sur la voie publique (souscrite par la MDS auprès des AGF).

ATTENTION : Cette garantie nécessite un règlement auprès du siège de la FSGT en fonction de la catégorie de la course organisée (se référer au dossier assurances club, partie : assurances à souscrire par les clubs).

Documents joints

- [Dossier assurances club \(à disposition aussi sur le site\)](#)
- [Attestation d'assurance annuelle RC club \(à disposition aussi sur le site\)](#)

GARANTIES ACQUISES PAR LA LICENCE FSGT AVEC ASSURANCES

Cette assurance est proposée pour couvrir les adhérents, personnes physiques, des accidents provoqués ou subis lorsqu'ils participent aux activités de la FSGT.

- 1 *Responsabilité civile et défense pénale / recours (souscrite par la MDS auprès des AGF) - Individuelle accident, proposée à chaque adhérents pour une pratique annuelle ou occasionnelle (MDS) - Assistance Rapatriement – Extension à souscrire pour la pratique du parapente.*
- 2 *Garanties complémentaires : Demande de souscription aux garanties complémentaires SPORTMUT. (En plus des garanties individuelle accident de base attachées à la licence, la Mutuelle des Sportifs a mis en place un contrat de prévoyance "SPORTMUT FSGT" permettant de bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique des activités sportives (à souscrire directement à la Mutuelle des Sportifs).*

Document joint

- [Dépliant assurances des adhérents \(à disposition aussi sur le site\)](#)

DÉCLARER UN ACCIDENT

En cas d'accident, vous devez impérativement adresser votre déclaration à la:

Mutuelle des Sportifs – 2/4 rue Louis David – 75782 Paris cedex 16

dans les 5 jours de sa survenance (établie par le blessé, elle doit être contresignée par un responsable du club).